

## **Extrait des délibérations**

au Conseil départemental

**N° CD-2025-2-3-2**

**Séance du** vendredi 14 mars 2025

### **RÈGLEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BELTZUNG Maxime donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle  
BOHN Patricia donne procuration à MATT Nicolas  
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis  
DREXLER Sabine donne procuration à VALLAT Marie-France  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à SUBLON Yves  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
JENN Fatima donne procuration à SCHMIDIGER Pascale  
KALTENBACH Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin  
KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine  
KLINKERT Brigitte donne procuration à JANDER Nicolas  
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien  
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain  
SENE Marc donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie  
STRAUMANN Eric donne procuration à BELTZUNG Maxime  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

**EXCUSES :**

DEBES Vincent, FUCHS Bruno, MUNCK Marc, ZAEGEL Sébastien

**ABSENTS :**

BUFFA Jean-Claude, DELATTRE Cécile, HAGENBACH Vincent, HOULNE Monique, JEANPERT Chantal, LORENTZ Michel, SCHILDKNECHT Jean-Luc, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, ZELLER Thomas, ZELLER Fabienne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 213-11, L. 213-12 et R. 213-3,
- VU le Code des transports, notamment ses articles R. 3111-24 à 27,
- VU la convention relative aux moyens mis à disposition par la Collectivité européenne d'Alsace pour le fonctionnement du groupement d'intérêt public « Maison des personnes handicapées de la Collectivité européenne d'Alsace », notamment son article 17,
- VU le règlement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2023-6-3-2 du 7 juillet 2023,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 3<sup>ème</sup> Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées du 24 février 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le nouveau règlement du transport scolaire des élèves et étudiants en situation de handicap, joint en annexe à la présente délibération et abroge en conséquence le règlement approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2023-6-3-2 du 7 juillet 2023.

Ce règlement entrera immédiatement en vigueur pour l'instruction des demandes déposées en vue de la rentrée scolaire 2025-2026.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote